

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville tenue le 13 août 2014, à 19h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

PRÉSENTS :

Mme Doris Lavoie,	Mairesse
M. Robert Duchesne, conseiller	district # 1
M. Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme Éliane Champigny, conseillère	district # 3
M. Marc Richard, conseiller	district # 5
M. Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

ABSENT :

M. Delano Guérin, conseiller	district #4
------------------------------	-------------

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. René Perron, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Kathy Fortin, directrice générale adjointe

1. PRIÈRE
2. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19h00, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

4098-2014

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Mot de bienvenue de la Mairesse et constat du quorum
3. Administration
 - 3.A. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolutions
 - 4.A. Caserne de pompiers
 - Volet rue Turgeon
 - Volet rénovation
 - Volet rue Commerciale
 - 4.B. Mont Lac-Vert - entente de gestion entre la Municipalité et la coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert
 - 4.C. Suivi de la comptabilité du Mont Lac-Vert versus la comptabilité de la municipalité
 - 4.D. Domaine - collecte des poubelles et du recyclage
 - 4.E. Paiement - BPR-Infrastructure Inc.
 - 4.F. Développement domiciliaire
 - Mont Lac-Vert

- Rue Turgeon, entrée sud
 - Rue Turgeon, entrée nord
 - Arrière de la rue Labonté
- 4.G. Rénovations résidence - peinture au 570, rue La Barre
- 4.H. Modification du revêtement extérieur de la façade au 567, rue La Barre

5. Période de questions

6. Levée de l'assemblée

4. RÉSOLUTIONS

4.A. CASERNE DE POMPIERS - VOLET RUE TURGEON - VOLET RÉNOVATION - VOLET COMMERCIAL

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur Sud désire acquérir un nouveau camion de pompier pour répondre aux besoins de la Municipalité et de desservir la réserve faunique des Laurentides;

CONSIDÉRANT QU'à la demande des membres du conseil, le 25 juin dernier, la Mairesse Mme Lavoie, le conseiller M. Robert Duchesne, le conseiller M. Delano Guérin et le directeur général M. René Perron ont rencontré M. Ted Ratté et ont contacté Monsieur Bernard Dallaire par téléphone;

CONSIDÉRANT QUE la caserne actuelle ne répond plus aux normes et qu'elle est trop petite en fonction du nouveau camion;

CONSIDÉRANT QU'il est impossible de rénover la caserne actuelle puisque la bâtisse ne permettrait pas un réaménagement répondant aux nouvelles exigences. De plus, le stationnement de l'Hôtel de Ville serait amputé de plusieurs stationnements et la circulation des camions municipaux serait compromise;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une nouvelle caserne serait très coûteuse et qu'il y a peu de possibilités de subvention;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'acquérir la bâtisse du 421, rue Turgeon et de la rénover pour qu'elle satisfasse aux nouvelles exigences;

4099-2014

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne et appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur général à mandater un évaluateur afin de déterminer la valeur marchande de cette bâtisse, de demander aux responsables du service d'incendies d'identifier les rénovations à effectuer pour répondre aux nouvelles exigences et de demander des soumissions à trois firmes d'architecte afin de connaître le coût de ces rénovations.

4.B. MONT LAC VERT - ENTENTE DE GESTION ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU MONT LAC-VERT

CONSIDÉRANT l'offre de la Municipalité de poursuivre l'entente de gestion jusqu'au 31 mai 2015;

CONSIDÉRANT la proposition de la Coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert de poursuivre cette entente jusqu'au 31 mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'en raison de l'arrimage difficile des exercices financiers entre la Municipalité et le Mont Lac-Vert, ce qui retarde le dépôt des états financiers de la Municipalité au Ministère des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT les délais pour obtenir l'information comptable en temps opportun;

4100-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard et appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De maintenir la fin du prolongement de l'entente de gestion au 31 mai 2015, d'exiger la fermeture de l'année financière au 31 décembre 2014 et de demander un rapatriement des données financières attachées à la Municipalité.

4.C. SUIVI DE LA COMPTABILITÉ DU MONT LAC-VERT VERSUS LA COMPTABILITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la difficulté de traiter la comptabilité du Mont Lac-Vert en temps réel;

CONSIDÉRANT les besoins de traiter l'information financière en temps requis pour répondre aux exigences de la Municipalité et du ministère;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente de gestion qui lie la Municipalité à la Coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert, 75 % des frais de gestion de ce poste de la comptabilité sont assumés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT la résolution 4100-2014

4101-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard et appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De négocier avec le Conseil d'administration du Mont Lac-Vert la possibilité d'un prêt de services à la comptabilité. La personne ressource effectuerait la comptabilité au quotidien et traiterait les éléments comptables à l'aide du logiciel PG Solutions. De plus, la Municipalité utiliserait le 75 % des frais de gestion pour ce poste afin de rétribuer la personne ressource.

4.D. DOMAINES - COLLECTE DES POUBELLES ET DU RECYCLAGE

CONSIDÉRANT les négociations actuelles entre la Municipalité et les représentants des domaines de villégiature de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la nécessité environnementale d'assurer le ramassage des poubelles et le recyclage des matières récupérables dans les domaines de villégiature de la municipalité d'Hébertville;

CONSIDÉRANT QU'il importe que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) effectue une étude de faisabilité de la collecte des ordures et du recyclage, et ce, pour chacun des domaines;

4102-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés et appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De demander à la RMR d'évaluer la possibilité d'offrir le service de ramassage des ordures et du recyclage pour l'ensemble des domaines de villégiature de la municipalité d'Hébertville, et ce, sur les chemins ouverts en été et en hiver.

4.E. PAIEMENT - BPR INFRASTRUCTURE INC.

La direction générale informe les membres du conseil que suite à l'entente de paiement avec Construction Rock Dufour inc., le 31 juillet dernier, une demande a été faite à la firme BPR pour obtenir de leur part:

- L'approbation de la facture du 20/12/2013 de l'entreprise Construction Rock Dufour inc.;
- La libération de la retenue de 5 %;
- La liste de déficiences actualisées;
-

Suite à la réception de ces éléments de fin des travaux, une décision du Conseil sera prise concernant le paiement des factures de BPR et la fin de ce dossier.

4.F. DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE - MONT LAC-VERT - RUE TURGEON, ENTRÉE SUD - RUE TURGEON , ENTRÉE NORD - ARRIÈRE DE LA RUE LABONTÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a plus que six (6) terrains à vendre au village et un (1) terrain au Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité regarde quatre (4) options de développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT les avantages et les inconvénients de chacun de ces sites de développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire établir une banque de terrains, si possible, en partenariat avec des entrepreneurs qui ont déjà manifesté leur intention de réaliser un développement domiciliaire à Hébertville;

CONSIDÉRANT la volonté de transparence des membres du Conseil municipal;

4103-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol et appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'entreprendre une série de négociations avec les quatre (4) entrepreneurs qui ont manifesté leur intention de développer des terrains domiciliaires à Hébertville, et de préparer une rencontre d'information publique au sujet de ces développements domiciliaires.

4.G. RÉNOVATION RÉSIDENCE - PEINTURE AU 570, RUE LA BARRE

CONSIDÉRANT que la propriété est régie par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le propriétaire souhaite modifier les couleurs de sa résidence;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux objectifs du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme, le propriétaire à peindre la résidence du 570, rue La Barre selon les couleurs proposées, soit orangé pour les murs et noir pour les éléments décoratifs ainsi que les encadrements des ouvertures.

4.H. MODIFICATION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE LA FAÇADE AU 567, RUE LA BARRE

CONSIDÉRANT que la propriété est régie par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le propriétaire souhaite modifier le revêtement extérieur de la résidence;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés sont conformes aux objectifs du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

4105-2014

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les travaux au 567, rue La Barre, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), soit la modification du revêtement mural en Canexel vert. Cependant, nous recommandons fortement au propriétaire d'acheter tout le matériel nécessaire pour être en mesure de changer le revêtement de la résidence en totalité, dans les meilleurs délais, afin d'éviter que cette couleur soit discontinuée.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés propose de lever l'assemblée, à 19h50.

MME DORIS LAVOIE
Mairesse d'Hébertville

RENÉ PERRON, M.B.A., M.A. en études régionales
Directeur général et secrétaire-trésorier